

**PREFET DE LA LOIRE ATLANTIQUE**  
**DIRECTION DE LA COORDINATION ET DU MANAGEMENT**  
**DE L'ACTION PUBLIQUE**  
**BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE**

---

**REALISATION DU FUTUR AEROPORT DU GRAND OUEST,**  
**REQUALIFICATION DE LA VC3 ET PROGRAMME VIAIRE**  
**AVIS DE PROROGATION D'ENQUETE PUBLIQUE LOI SUR L'EAU ET DE**  
**MODIFICATION DES PERMANENCES**

Par arrêté préfectoral n°2012/BPUP/060 du 15 mai 2012, il a été prescrit du jeudi 21 juin au lundi 23 juillet 2012 à 12h une enquête préalable à l'autorisation sollicitée par la société concessionnaire « Aéroports du Grand Ouest », sise Aéroport Nantes Atlantique 44346 BOUGUENAIS Cedex, au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement, pour la réalisation de l'aéroport du Grand Ouest et portant sur les aménagements suivants :

- aménagement de la plate-forme aéroportuaire
- requalification de la voie communale n° 03 (VC 3)
- programme viaire d'accompagnement sur les voiries RD 326, RD 15, et VC1/ VC12.

Sur décision de la présidente de la commission d'enquête, l'enquête publique est prorogée jusqu'au mardi 7 août 2012 à 12 h 00.

Pendant toute cette période, le dossier sera déposé en mairies de Fay-de-Bretagne, Grandchamp-des-Fontaines, Vigneux-de-Bretagne, Notre-Dame-des-Landes et Treillières et tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public. Les personnes qui le souhaiteront pourront consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par écrit, par correspondance fermée, à la mairie de Notre-Dame-des-Landes, à l'attention de Mme la présidente de la commission d'enquête, 13 rue Pierre Civel 44 130 Notre-Dame-des-Landes, afin d'être annexés au registre concerné.

Le dossier déposé en mairies de Malville, Savenay, Bouvron, Blain, Héric, Casson, Sucé-sur-Erdre, Le Temple-de-Bretagne, La Chapelle-sur-Erdre, Orvault et Nantes sera également tenu à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

La liste des permanences durant lesquelles la commission d'enquête recevra le public est modifiée et complétée ainsi qu'il suit :

- |                                             |                                                      |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| - Mairie de Notre-Dame-des-Landes           | Jeudi 21 juin 2012 de 9 H 00 à 12 H 00               |
| - Mairie de Fay-de-Bretagne                 | Jeudi 21 juin 2012 de 14 H 00 à 17 H 00              |
| - Mairie de Treillières                     | Jeudi 28 juin 2012 de 9 H 00 à 12 H 00               |
| - Mairie de Grandchamp-des-Fontaines        | Jeudi 28 juin 2012 de 14 H 00 à 17 H 00              |
| - Mairie de Notre-Dame-des-Landes           | Mercredi 11 juillet 2012 de 9 H 00 à 12 H 00         |
| - Mairie de Vigneux-de-Bretagne             | Mercredi 11 juillet 2012 de 14 H 00 à 17 H 00        |
| - Mairie de Grandchamp-des-Fontaines        | Mardi 17 juillet 2012 de 9 H 00 à 12 H 00            |
| - Mairie de Vigneux-de-Bretagne             | Mardi 17 juillet 2012 de 14 H 00 à 17 H 00           |
| - <b>Mairie de Notre-Dame-des-Landes</b>    | <b>Vendredi 20 juillet 2012 de 9 H 00 à 12 H 00</b>  |
| - <b>Mairie de Fay-de-Bretagne</b>          | <b>Vendredi 20 juillet 2012 de 14 H 00 à 17 H 00</b> |
| - Mairie de Notre-Dame-des-Landes           | Lundi 23 juillet 2012 de 9 H 00 à 12 H 00            |
| - <b>Mairie de Vigneux-de-Bretagne</b>      | <b>Lundi 23 juillet 2012 de 14 H 00 à 17 H 00</b>    |
| - Mairie de Treillières                     | Jeudi 26 juillet 2012 de 9 h 00 à 12 h 00            |
| - <b>Mairie de Grandchamp-des-Fontaines</b> | <b>Jeudi 26 juillet 2012 de 14 H 00 à 17 H 00</b>    |

- |                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - Mairie de Treillières           | Jeudi 2 août 2012 de 9 h 00 à 12 h 00  |
| - Mairie de Fay-de-Bretagne       | Jeudi 2 août 2012 de 14 H 00 à 17 H 00 |
| - Mairie de Notre-Dame-des-Landes | Mardi 7 août 2012 de 9 h 00 à 12 h 00  |

A la fin de l'enquête, la commission d'enquête dressera un procès verbal des opérations d'enquête et fera connaître ses conclusions en précisant si elles sont favorables ou non à l'autorisation de l'opération.

Copie du procès-verbal et des conclusions de la commission d'enquête sera déposée en mairies de Notre-Dame-des-Landes, Fay-de-Bretagne, Grandchamp-des-Fontaines, Le Temple-de-Bretagne, Vigneux-de-Bretagne, Treillières, Malville, Savenay, Bouvron, Blain, Héric, Casson, Sucé-sur Erdre, La Chapelle-sur-Erdre, Orvault et Nantes pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, les intéressés pourront en obtenir communication en s'adressant au Préfet de la Région des Pays-de-la-Loire, Préfet de la Loire-Atlantique (6 quai Ceineray – BP33515 – 44035 NANTES Cedex 1), dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau du maître d'ouvrage faisant l'objet de la présente enquête publique est le Préfet de la Région des Pays-de-la-Loire, Préfet de la Loire-Atlantique. A l'issue de l'enquête publique et de l'instruction de cette demande d'autorisation, le Préfet de Loire-Atlantique pourra soit y faire droit et assortir cette autorisation de prescriptions techniques, soit la refuser.

En application de l'article L. 124-1 du code de l'environnement, le public pourra s'adresser au Préfet de la Région des Pays-de-la-Loire, Préfet de la Loire-Atlantique (6 quai Ceineray – BP33515 – 44035 NANTES Cedex 1), en vue d'obtenir des informations sur cette demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau.